

Festival « Fédé Open » - 2ème édition

Règlement du festival

Art 1

La FFCV est une association reconnue d'utilité publique fédérant des clubs de cinéma produisant des films réalisés dans le cadre non professionnel par les adhérents affiliés. La FFCV supervise les festivals organisés annuellement par ses huit entités régionales qui lui sont rattachées. Ces festivals régionaux où sont sélectionnés des films pour le festival national Ciné en courts à Soulac-sur-Mer sont ouverts exclusivement aux adhérents FFCV.

La FFCV dispose d'une cinémathèque, d'un programme interne de formation, d'un site Internet, d'une revue trimestrielle. Certains clubs affiliés à la FFCV organisent eux-mêmes des festivals indépendants. La FFCV est rattachée à la confédération internationale UNICA (Union internationale du cinéma), membre de l'UNESCO.

Art 2

Le festival « **Fédé Open** » est un festival complémentaire au parcours classique des festivals officiels FFCV accessibles aux seuls adhérents. « Fédé Open » est organisé par la FFCV, mais ouvert à tous les films auto-produits sans le concours d'une société de production.

Ce festival a pour but de promouvoir la richesse du court-métrage auto-produit, donner une meilleure visibilité à la FFCV, créer des passerelles entre les réalisateurs adhérents à la FFCV et ceux qui ne le sont pas mais susceptibles de s'y intéresser. Ce festival a pour mission de créer un nouvel espace d'échanges sur les modes de production et de diffusion parfois méconnus des adhérents FFCV. A cet égard, la convergence du traditionnel festival national FFCV « Ciné en courts » avec le festival « Fédé Open » à Soulac-sur-Mer fin septembre en sera le point culminant.

Les prix et mentions attribués par la FFCV au festival « Fédé Open » pour les auteurs non adhérents contribueront à une reconnaissance d'une institution officielle.

Art 3

Les critères des films appelés :

- auto-production
- **3 minutes maximum**
- thème de cette **2e** édition : « **L'attente** »
- tous genres admis
- **deux catégories** : adhérents FFCV / non-adhérents FFCV
- participation : 10 € par film, gratuit pour les adhérents FFCV

Art 4

L'envoi de la fiche d'inscription du film et du film en format MP4-H264 sont à envoyer à :

fedeopen@orange.fr

La participation de 10 € pour les non-adhérents FFCV est à régler en ligne sur le site HelloAsso par ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/ffc-federation-francaise-de-cinema-et-video/evenements/ffc-open-2023>



ou par le flashcode :

Dead-line pour les films et les fiches d'inscription : **15 juin 2023**

Art 5

Les œuvres présentées sont libres de droits artistiques ou de droits à l'image que pourraient détenir des tiers. Le réalisateur s'engage à garantir l'organisateur contre toute action qui pourrait être menée à son encontre par d'éventuels ayants droit. L'organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale concernant les images ou les œuvres musicales utilisées dans les films sans autorisation du ou des auteurs, du ou des ayant droits.

Art 6

Tous les films reçus seront mis en ligne progressivement et seront visibles sur une page « Festival Fédé Open » du site Internet de la FFCV : <https://ffcinevideo.com/>

Le comité du festival se réserve le droit de ne pas prendre en compte les réalisations à caractère publicitaire, institutionnel ou commercial (films d'entreprise) ainsi que les films contraires aux lois et règlements en vigueur. La non sélection d'un film ne permettra pas le remboursement des frais d'inscription. Les membres des commissions festivals et communication externe de la FFCV ne sont pas autorisés à concourir.

Art 7

Un jury constitué de personnes adhérentes et non adhérentes à la FFCV sera composé de 4 à 6 membres (inclus le président), particulièrement au fait des domaines du cinéma, culturel ou artistique.

Chaque juré aura libre accès aux films en ligne, et une visioconférence du jury avant mi-août lui permettra de débattre et de désigner les 10 lauréats. Le jury sera chargé de décerner les prix suivants :

Pour chaque catégorie séparée (adhérents FFCV / non-adhérents FFCV) :

- un 1er Prix « Fédé Open » de 300 €
- un deuxième et un troisième prix « Fédé Open » de 200 €
- un quatrième et un cinquième prix « Fédé Open » de 100 €

Un trophée « Grand Prix du festival » sera attribué à l'un des deux « Premiers prix ».

Ces 10 films distingués (5 par catégories) seront projetés au cinéma Océanic dans le cadre du festival Ciné-en-courts à Soulac-sur-Mer.

Des mentions honorifiques pourront être attribuées à des films non distingués.

Les 10 lauréats du festival « Fédé Open » seront avertis au plus tôt, afin de prendre au mieux leurs dispositions pour la projection de leur film et la remise de leur prix qui aura lieu à Soulac-sur-Mer le 30 septembre 2023, à l'occasion du festival Ciné en courts. Les résultats seront affichés sur le site Internet de la FFCV. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Art 8

La présence de l'auteur ou d'un représentant des films primés sera obligatoire pour percevoir la dotation qui sera remise à Soulac-sur-Mer le 30 septembre 2023.

Art 9

La propriété intellectuelle des films reste à leurs auteurs. Toutefois le festival ayant pour but de faire connaître leurs œuvres, les auteurs des films autorisent l'organisateur à les utiliser à titre promotionnel, auquel cas les auteurs en seront avertis. L'organisateur disposera donc d'un droit d'exploitation non commercial sans que les auteurs puissent prétendre à aucune compensation de quelque nature que ce soit. À cet effet, ils resteront en dépôt à la cinémathèque de la FFCV. Tous les films reçus resteront visibles sur le site FFCV pendant quelques mois après les résultats, et tous les auteurs inscrits au festival recevront des informations de la FFCV pendant un an sauf consigne contraire de leur part.

Art 10

La participation au festival, exprimée par l'envoi du film et du bulletin d'inscription correspondant, implique de la part de l'auteur l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout litige sera tranché par le bureau de la FFCV.

Art 11

Sauf avis contraire de leur part, les auteurs primés « extérieurs » se voient offrir une année de licence à la FFCV.